



Résultats de l'assemblée des propriétaires

Année 2013 – Salles des fêtes de Sarrians le 15 mars 2013 à 9h00

Rappel sur la représentation des adhérents de l'ASA en assemblée de propriétaires

Conformément à l'article 8 « Attribution des voix » des statuts de l'ASA du canal de Carpentras :

« Le nombre de voix attribué à chaque propriétaire est défini par la surface cadastrale possédée dans le périmètre, toutes communes confondues.

Surface incluse dans le périmètre	Nombre de voix par propriétaire
Inférieure à 30 ares	1 voix
Supérieure ou égale à 30 ares et strictement inférieure à 1 hectare	2 voix
Supérieure ou égale à 1 hectare	3 voix + 3 voix par hectare entier au-delà d'1 ha, dans la limite de 30 voix au maximum par propriétaire.

Un membre de l'association syndicale peut donner **pouvoir écrit de voter en son nom** à toute personne de son choix. Le pouvoir est valable pour une seule réunion et est toujours révocable.

Un même membre de l'Assemblée des Propriétaires ne pourra détenir **plus de 100 voix**, (voix en son nom propre et pouvoirs confondus).

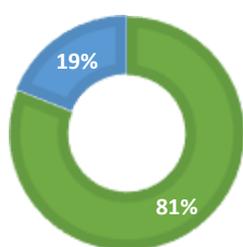
973 adhérents, présents ou représentés, ont participé au vote. Ils représentaient 4595 voix.

> Approuvez-vous le bilan d'activité 2011 du canal de Carpentras ?

Nombre de voix "Blanc" ou "Nul"	135 voix (2.9 %)
---------------------------------	------------------

Nombre de voix exprimées	4460 voix
Nombre de voix approuvant le bilan d'activité 2011	3608 voix
Nombre de voix n'approuvant pas le bilan d'activité 2011	852 voix

BILAN D'ACTIVITÉ 2011



- % approuvant le bilan d'activité 2011
- % n'approuvant pas le bilan d'activité 2011

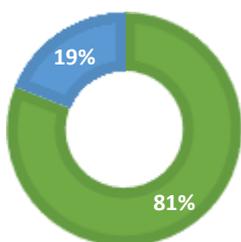
Le bilan d'activité de 2011 est approuvé.

> Approuvez-vous le bilan d'activité 2012 du canal de Carpentras ?

Nombre de voix "Blanc" ou "Nul"	135 voix (2.9 %)
---------------------------------	------------------

Nombre de voix exprimées	4460 voix
Nombre de voix approuvant le bilan d'activité 2012	3602 voix
Nombre de voix n'approuvant pas le bilan d'activité 2012	858 voix

BILAN D'ACTIVITÉ 2012



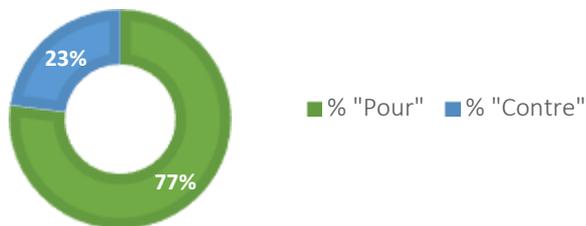
- % approuvant le bilan d'activité 2012
- % n'approuvant pas le bilan d'activité 2012

Le bilan d'activité de 2012 est approuvé.

- > Approuvez-vous le montant maximum des emprunts de 700 000 € votés par le syndicat sans passage en Assemblée des Propriétaires ?

Nombre de voix "Blanc" ou "Nul"	144 voix (3.1%)
Nombre de voix exprimées	4451 voix
Nombre de voix approuvant le montant maximum des emprunts	3433 voix
Nombre de voix n'approuvant pas le montant maximum des emprunts	1018 voix

MONTANTS MAXIMUM DES EMPRUNTS

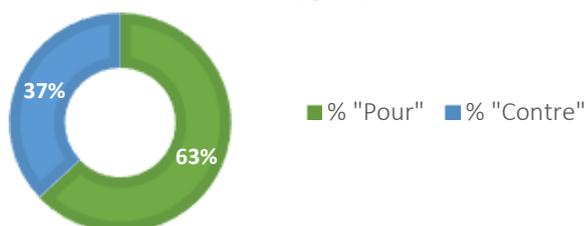


Si un emprunt supérieur à 700 000 € est envisagé, c'est l'assemblée des propriétaires qui décidera de la valdier ou non.

- > Approuvez-vous le principe et le montant de l'indemnité du Président et du Vice-Président ?

Nombre de voix "Blanc" ou "Nul"	166 voix (3.6 %)
Nombre de voix exprimées	4429 voix
Nombre de voix approuvant le principe et montant de l'indemnité	2789 voix
Nombre de voix n'approuvant pas le principe et montant de l'indemnité	1640 voix

PRINCIPE ET MONTANT DE L'INDEMNITÉ DU PRÉSIDENT ET VICE-PRÉSIDENT



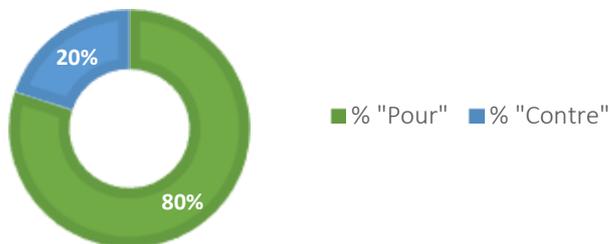
Le principe et le montant de l'indemnité du président et du vice-président sont approuvés.

- > Approuvez-vous la délégation de pouvoir au Président de modifier une délibération de l'Assemblée de propriétaires si demande en est faite par le Préfet sans repasser en Assemblée de propriétaires ?

Nombre de voix "Blanc" ou "Nul"	137 voix (3 %)
---------------------------------	----------------

Nombre de voix exprimées	4458 voix
Nombre de voix approuvant la modification d'une délibération	3581 voix
Nombre de voix n'approuvant pas la modification d'une délibération	877 voix

MODIFICATION DES DÉLIBÉRATIONS



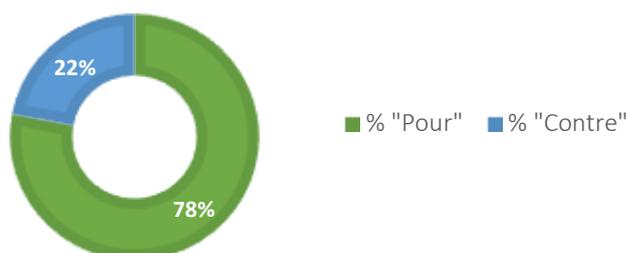
Si le Président effectue des modifications mineures, sur demande du Préfet, d'une délibération de l'assemblée des propriétaires, il informera les adhérents, en assemblée ordinaire, des modifications apportées.

- > Approuvez-vous la délégation de compétence au Conseil Syndical de positionnement sur les futures demandes de distraction portant sur moins de 7 % du périmètre ?

Nombre de voix "Blanc" ou "Nul"	140 voix (3 %)
---------------------------------	----------------

Nombre de voix exprimées	4455 voix
Nombre de voix approuvant la délégation de compétence au CS	3466 voix
Nombre de voix n'approuvant pas la délégation de compétence au CS	989 voix

COMPÉTENCE DU CONSEIL SYNDICAL SUR LES DISTRACTIONS < 7% DU PÉRIMÈTRE



Si des demandes portent sur plus de 7% du périmètre, l'assemblée des propriétaires réunie en session extraordinaire se positionnera sur ces demandes.